Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de

gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 28 (1971)

Heft: 6

Rubrik: Ailleurs

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

veaux aliments, ce qui demande à l'organisme un nouvel effort d'adaptation. Par le changement de la qualité des aliments la quantité de calories est aussi modifiée. La diététique dans le domaine du sport devrait être prise en considération de façon beaucoup plus sérieuse qu'elle ne l'est actuellement. Il ne faut jamais perdre de vue que notre énergie provient de nos aliments qui doivent être choisis.

Les résultats obtenus en dépendent pour une grande part. Le changement de mode de vie a lui aussi son influence sur les performances, mais à un degré de moindre importance. Dans certains pays l'heure des repas est déplacée. En Espagne par exemple, le déjeuner se prend vers 14 h. et le dîner vers 22 h. le soir; dans d'autres pays c'est le contraire, on mange très tôt. Il faut aussi penser à la façon dont les lits sont conçus. Chacun sait combien le changement de lit peut poser de difficultés pour s'endormir. Nous avons connu des pays où les lits sont à notre avis impropres à un sommeil normal et réparateur pour nous. Il faut que l'athlète dorme correctement pour réaliser de bons résultats. Là encore il s'agit d'une nouvelle adaptation qui souvent n'a pas le temps de se faire vu la courte durée des séjours.

Il existe d'autres facteurs que nous n'aborderons pas ici, qui ont une incidence sur les performances lors de déplacements. En conclusion nous pouvons dire que le «Heimweh» ne peut avoir qu'une influence minime sur les résultats obtenus par nos athlètes à l'étranger.

A notre sens, le «Heimweh» n'est pas un argument suffisant pour excuser certaines défaillances.

par le Dr Raymond Abrezol «Tribune de Lausanne le Matin»

Le rugby? Un sport de gentlemen

Le Tournoi des 5 Nations a pris fin le 27 mars dernier lors de la rencontre disputée à Paris et qui opposait la France au Pays de Galles. Par leur victoire sur le score de 9 à 5, les Gallois se sont adjugé ce tournoi devant les Français qui, s'ils l'avaient emporté, se seraient retrouvés à égalité de points au classement final avec leurs adversaires de cette confrontation directe.

En suivant ce match à la télévision, nous avons découvert ce sport dont nous nous faisions expliquer les règles au fur et à mesure du déroulement de la rencontre et nous en avons retiré quelques enseignements à notre avis fort intéressants. Il s'agissait certes d'une rencontre au sommet, mais c'est dans sa plénitude que l'on apprécie ou désavoue un sport qui, en l'occurence, nous a énormément plu.

Le rugby est un sport excessivement viril qui exige bien

Le rugby est un sport excessivement viril qui exige bien sûr une condition et une résistance physiques à toute épreuve, mais aussi et surtout un esprit sportif extraordinaire. N'a-t-on pas dit du rugby qu'il est un sport de voyous pratiqué par des gentlemen!

Tous les coups semblent être permis lorsque l'on assiste à une rencontre de rugby: placages, obstructions brutales, empoignades générales aboutissant généralement en entassements humains dont nous n'envions pas du tout celui qui se retrouve sous un amoncellement de quelques colosses pesant souvent plus de 100 kilos!

Ceci est l'aspect visible du rugby. Mais pour qu'un match ne dégénère pas en un vulgaire combat de rue, il faut de la part des joueurs un caractère et une volonté qui sortent de l'ordinaire. Jamais de coup bas, de petites vengeances, de rancunes personnelles que l'on assouvit. Et pourtant la violence des chocs et des mêlées est telle que la majorité des joueurs s'entourent la tête d'un bandeau pour éviter de se faire malencontreusement arracher une oreille! Le «théâtre» n'a pas sa place non plus dans la pratique du rugby: pour qu'un joueur blessé puisse être remplacé, il faut l'accord de l'un et l'autre médecin accompagnant obligatoirement chaque équipe.

En dépit des nombreux saignements de nez et des placages impitoyables et sans doute douloureux que nous ayions vus samedi, le seul mouvement de mauvaise humeur constaté en 80 minutes de jeu intensif résultait d'une classique «retenue par le maillot».

En suivant la rencontre France - Pays de Galles, nous avons eu la preuve que tout sport a son charme et peut être beau, quelle que soit la dureté de ses règles, à condition d'être pratiqué avec fair play.

par T. Deschenaux «La Liberté», Fribourg

«Nous n'avons rien pris...»

Le doping est un problème qui revient sans cesse sur le tapis sportif. On peut même affirmer qu'il est parti du sport, étant entendu que la plupart des disciplines — pour ne pas dire toutes — obligent, à un certain niveau, l'absorption de produits pharmaceutiques. Ce qui par contre serait faux, serait d'affirmer que seul le sport a recours à lui: voyez les colonnes de nos journaux. Tous les problèmes de drogue ont une similitude avec le doping. On ne se dope pas seulement pour réussir une meilleure performance...

Pour en revenir aux athlètes, le rebondissement d'une certaine affaire mérite d'être relevé. On se souvient, en effet, que l'an dernier, aux championnats du monde d'haltérophille, les contrôles qui avaient été effectués avaient révélé — on stupeur — que bon nombre de participants étaient positifs à l'analyse. Et les disqualifications de pleuvoir, et les dirigeants de prendres des airs étonnés, sinon courroucés.

Les principaux intéressés, eux aussi, étaient en colère: «Nous n'avons rien pris, dirent-ils à la Faculté qui riait doucement. Nous n'y comprenons rien, et nous allons contre-attaquer». C'est chose faite. Et le rapport définitif indique que ces messieurs n'ont, en effet, rien pris au moment de ces championnats du monde à scandale. Ils se sont contentés de poursuivre le traitement qu'ils suivaient depuis longue date.

En ingurgitant, chaque jour, à une heure fixe, des produits anabolisants parfaitement prescrits, légalement ordonnés. Pourquoi ces anabolisants? Non pas pour augmenter des ca-

Pourquoi ces anabolisants? Non pas pour augmenter des capacités physiques momentanées, mais simplement pour atteindre un poids donné, espéré. Et les haltérophiles ne sont pas les seuls à agir de la sorte: des boxeurs, des lutteurs, des lanceurs de poids ou de javelot y ont recours.

On pourrait donc classer l'affaire. C'est d'ailleurs ce qu'a fait, avec un ouf de soulagement, la Fédération internationale d'haltérophilie. Toutefois, il me semble qu'au contraire, il faudrait aller plus loin. Car le coureur cycliste qui se dope pour supporter un effort violent, le coureur automobile qui a recours à des pilules pour ne pas avoir peur, ou le coureur de fond qui abuse des amphétamines, sont des gens qui savent ce qu'ils font, et qui compensent (comme ils le peuvent, c'est vrai) la nocivité de leur entraînement extra-sportif.

Tandis que, dans le cas des haltérophiles en traitement toute l'année, ils ne peuvent rien faire pour contrer les effets des anabolisants. Et, très jeunes, ils doivent souvent aller se faire soigner pour des affections réservées aux personnes plus âgées: la prostate arrête souvent leur carrière sportive. Le mal est donc grave, d'autant plus grave que si les ana-

Le mal est donc grave, d'autant plus grave que si les analyses faites depuis les championnats du monde en question ont prouvé que tous les ennuis de cette catégorie de sportifs provenaient bien de leur façon de diriger leur poids, personne ne peut intervenir avec force: on a rayé la mention «doping» dans ces cas bien précis.

Le doping — on le voit une nouvelle fois — est pire qu'un serpent de mer que l'on signale sans cesse. C'est un mal qui a tellement de formes, de possibilités, qu'on ne peut stopper. Dès lors, il faut se faire une raison, et laisser ceux qui acceptent de jouer avec leur santé pour obtenir, à défaut de résultats, l'autorisation de participer à des compétitions.

tats, l'autorisation de participer à des compétitions.

Mais il faut regretter que le sport, qui devrait être tout autre chose, soit l'un des meilleurs fils conducteurs de cette plaie

par Serge Dournow «Journal d'Yverdon»

Ailleurs

Plus de contestation dans l'antidopage ou menace de prise en charge par la médecine du travail

Cette fois, les professionnels du cyclisme (employeurs, directeurs sportifs et coureurs) sont mis au pied du mur et l'avertissement lourd de menaces s'adressera aussi et très bientôt n'en doutons pas, aux autres disciplines du secteur professionnel (boxe, football, etc.)

sionnel (boxe, football, etc.) La Fédération française de football va se pencher sur la question à l'occasion de son assemblée générale.

Lassés par la contestation permanente établie autour de leurs interventions dans le cadre de la lutte contre le dopage, ulcérés par les critiques formulées contre leurs efforts et leur propre personne, sans parler de la faiblesse des sanctions prononcées ou des appels aux tribunaux pour faire casser certaines décisions comme c'est le cas actuellement avec le procès engagé dans l'affaire Paul Gutty, les médecins fédéraux (une soixantaine environ), réunis à l'I.N.S. de Vincennes ont exposé, dans une motion, une ferme mise en garde dont la copie vient d'être adressée à M. Comiti, ministre de la jeunesse et de sports, et à M. Suant, président de la F.F.C.

jeunesse et de sports, et à M. Suant, président de la F.F.C. Si les médecins se sont contentés de réclamer des sanctions plus sévères pour les amateurs pris en faute de dopage, en revanche, c'est un véritable ultimatum qu'ils ont adressé aux employeurs du cyclisme et à leurs directeurs sportifs.

Ils leur demandent d'apporter leur concours dans la lutte antidopage et d'épauler la médecine sportive en sanctionnant eux-mêmes les coureurs fautifs.

Ils exigent et dès maintenant, que les employeurs cyclistes et les directeurs sportifs, tout comme les responsables d'autres fédérations à secteur professionnel, s'engagent par écrit avec additif sur les contrats déjà signés à exclure au moins pour six mois chaque fraudeur.

Si cet engagement n'était pas pris, les médecins sportifs fédéraux refuseraient d'assumer les soins dans les compétitions professionnelles. Cette prise de position peut paraître dure, même si elle est de nature à contribuer au renforcement de l'autorité des employeurs. Certains directeurs sportifs contactés sur la Côte d'Azur nous ont cependant déclaré: «Pourquoi vouloir continuer à mener cette lutte antidopage puisque malgré les précautions prises et l'organisation sérieuse des contrôles, il y a toujours des contestations ou des résultats escamotés?»

Il faudra cependant bien que les milieux professionnels plient et s'alignent sur le raisonnable.

Sinon ils s'exposent à de lourdes menaces aux conséquences plus graves que l'application stricte de l'actuelle réglementation antidopage. Nous avons eu l'occasion de recueillir l'avis du directeur national du cyclisme, M. Richard Marillier, du docteur Pierre Dumas, médecin fédéral et nouveau membre de la commission nationale du cyclisme professionnel.

Au cours de la réunion de la commission des professionnels, l'un et l'autre avaient été écoutés attentivement et approuvés par un vote pour leur exposé sur la mise en garde des médecins fédéraux.

Le Dr Dumas et M. Marillier nous ont précisé en ces termes l'épée de Damoclès qui est désormais suspendue sur la tête des professionnels du cyclisme et des autres sports:

— Si les employeurs du cyclisme et autres responsables des professionnels du sport refusent de notifier rapidement par écrit sur les contrats les conséquences accentuées pour frais de dopage, nous laisserons à la médecine du travail la charge de contrôler les activités des professionnels du sport et la régularité sportive de celle-ci.

Cela risque de remettre tout en cause dans l'exercice de la profession cycliste avec l'application des conventions collectives de 1947, la surveillance des horaires de travail (40 h. par semaine) les conditions de travail, les congés, application du SMIG, etc.

Nous ne voyons pas, d'autre part, comment la médecine du travail pourrait accepter le principe de la boxe professionnelle. Le directeur national ajoutait en conclusion:

— C'est aux employeurs des professionnels, de faire preuve de sagesse et de fermeté. Un des leurs dans le cyclisme, le groupe Sonolor, ne leur a-t-il pas d'ailleurs montré la voie dès cette saison, en s'attachant les services d'un médecin sportif en stipulant sur les contrats de ses coureurs une clause de mise à pied pour sanction contre tout acte de dopage?

par Roger Cornet «Le Dauphiné Libéré», Grenoble

L'UNEF veut «lutter contre l'adaptation de l'Université aux besoins de l'économie capitaliste»

«Le bilan des luttes de l'an passé nous amène à constater qu'il y avait plus ou moins cassure entre des thèmes généraux d'analyses que nous pouvions développer sur l'évolution de l'Université, sans doute justes, mais trop abstraits, et la perception spontanée du milieu, corporatiste et réformiste, et qui ne se sentait pas vraiment concerné par ces analyses», a déclaré M. Jean-Pierre Chassine, président de l'Union nationale des étudiants de France.

«Pour mener à bien l'affrontement avec le pouvoir bourgeois, a-t-il ajouté, il est plus que jamais nécessaire de le faire en termes simples, clairs, partant du vécu concret.»

Le bureau national de l'UNEF (de tendance P.S.U.) se propose d'axer sa «lutte» autour de plusieurs thèmes. En premier lieu «faire échec aux projets du ministre et des patrons qui visent à adapter l'Université aux besoins de l'économie capitaliste, en s'attaquant avant toute autre chose aux secteurs les plus rentables au moins à court et moyen terme».

Ce qui conduit le bureau national à dénoncer l'instauration d'universités concurrentielles et la «multiplication des filières de formation au rabais alimentées par la sélection». A ce propos, M. Franchet, président de l'Union des grandes écoles (U.G.E.), groupement qui fait partie de l'UNEF, s'est vivement élevé contre la différenciation des écoles d'ingénieurs entre «super-grandes écoles», au nombre desquelles il compte Centrale et Polytechnique, qui «sont destinées» à former les élites de la nation», et «établissements dévalorisés». Il réclame pour ces écoles une unité de l'enseignement et des diplômes nationaux.

Second thème d'action de l'UNEF: «Lutter contre l'embrigadement». Il s'agit ici, précisent les dirigeants du bureau national, de concourir à l'amélioration des conditions de vie des étudiants en s'opposant à la rentabilisation des restaurants universitaires, «tout en préparant leur ouverture à tous les travailleurs», ou bien de «mener les luttes de masse contre la politique gouvernementale en matière d'œuvres sociales».

Il importe également à leurs yeux de réclamer l'abrogation des règlements intérieurs des «cités-casernes» et d'en refuser la banalisation, aussi bien que de supprimer «les privilèges que comporte la loi Debré sur le service militaire par l'obtention du droit au sursis pour tous, jeunes travailleurs et étudiants».

Par ailleurs, l'UNEF entend mener une offensive contre la répression sous toutes ses formes en travaillant dans un «groupement unitaire ouvert à tous et qui dépasse le cadre de la seule répression politique». «Une telle organisation existe, a déclaré l'un de ses animateurs, c'est le Secours rouge.» «En ce qui concerne l'Université, a-t-il ajouté, il importe de créer des comités qui rassemblent étudiants et enseignants, mais aussi personnels administratifs et techniques, et uniquement à propos de cas concrets de répression.»

«Le Monde»

Vers un enseignement sur le plan de l'académie

Cinq inspecteurs départementaux de l'Education Nationale, quatre inspecteurs des services départementaux J. E. S., vingt et un professeurs et maîtres d'E. P. S., six conseillers pédagogiques pour instituteurs, dix-neuf régisseurs et chefs de bassins, les écoles de terre et de mer, la 3e Région militaire, les responsables de la formation des cadres C.R.S., ce sont ainsi 52 personnes représentant nos cinq départements bretons et 19 piscines fonctionant toute l'année qui se sont réunies au C. R. E. P. S. de Dinard.

Ce colloque, le dernier d'une longue série de réunions et de prises de contacts, doit conduire (pour la première fois en France) à un essai d'organisation de l'enseignement de la natation dans toutes les piscines de l'académie. C'est la raison pour laquelle il était organisé par le service académique de la Jeunesse, Sports et Loisirs, sous la présidence de M. Le Personnic et la direction de son conseiller technique régional, M. Lepage, qui résume ainsi les buts de ce colloque:

«Nous tentons de favoriser une étroite collaboration entre toutes les personnes ou institutions chargées d'enseigner la natation, mais notre ambition profonde est de donner un enseignement qui permette à nos enfants de se réaliser pleinement au cours de leurs activités de loisirs, comme de satisfaire aux exigences des concours d'entrée à certaines écoles ou pour certaines professions.

«Nous espérons ainsi, continue M. Lepage, effectuer une liaison indispensable au devenir de l'homme en proposant une éducation nautique qui, s'intégrant dans le cadre de l'éducation proprement dite, lui permettra de mieux s'affirmer. Pour cela, il convient de remplacer des habitudes, supprimer des cloisonnements d'une structure déjà ancienne en proposant des formules de travail, établir des normes, créer un esprit d'équipe».

On le voit, tout un programme, difficile à mettre sur pied puisqu'il s'étendrait à toute une académie, mais un grand pas vers la rationalisation. Et, avant ce grand pas, il semble que l'élan ait été bien pris au cours de ce colloque de Dinard et que le bilan doive devenir positif dans un court avenir.

«Le Sud-Ouest», Bordeaux

Stages des élèves professeurs d'E.P.S. dans les clubs

Une circulaire du colonel Crespin, adressée aux présidents des Fédérations sportives, a rappelé l'arrêté du 18 septembre 1970 concernant les stages des élèves professeurs d'éducation physique et sportive au sein des clubs sportifs.

L'arrêté cité définit les modalités de recrutement des professeurs d'E.P.S. Les nouvelles dispositions qu'il contient concernent entre autres l'introduction dans les épreuves de stages en situation.

Ces stages comprendront obligatoirement un stage dans un club d'une durée de trois mois, à raison de deux séances au moins par semaine. Le candidat pourra choisir le club qu'il fréquente sans être tenu en aucune manière de retenir l'activité de son option.

Outre l'intérêt que présentera pour le club l'apport d'un personnel d'encadrement de valeur, ce contact des futurs enseignants de l'E.P.S. avec les réalités de l'animation sportive doit constituer un élément déterminant de collaboration entre le sport scolaire et le sport fédéral.

Tiré de l'organe officiel de la Fédération française de handball